

Image not found or type unknown



Saisie de compte bancaire

Par **marie 21**, le **31/01/2016** à **23:24**

bonjour, mon compagnon a des dettes d entreprise ,un huissié lui saisi son compte tout les trois mois a peu près . Nous vivons du RSA familiale ,il ne travail pas et moi non plus ,donc quand les prestations arrive sur son compte a lui je transfère sur mon propre compte a moi pour évité qu'il nous saisisse ,il a procuration sur mon compte et moi également .Je voudrai savoir si un huissier a le droit de saisir mon propre compte du fait que je transfère cette argent sur moi sachant aussi que nous ne somme ni marié ni pacsé .Je vous remerçie par avance